



HAUTE-RIVOIRE

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix-huit novembre deux mil vingt et un, à 20h, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas MURE, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. MURE Nicolas, Maire, SEVE Christelle, CHAVEROT Gilles, GERIN Pascale, Adjoint, BERTHET David, GOUBIER Mélissa, JACQUEMOT Nathalie, MICHEL Alain, MOULIN Sylvain, PONCHON Pierre-Aymeric, VENET Florent, VERNAY Anaïs.

Étaient excusés : ANDREKOVICES Sandrine qui a donné pouvoir à GERIN Pascale, RAZY Mathieu.

Secrétaire de séance : PONCHON Pierre-Aymeric.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Désignation d'un secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT :
Pierre-Aymeric PONCHON.

Approbation du précédent compte-rendu

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

1) Régularisation de TVA relative au budget assainissement

Une erreur de déclaration de TVA sur le budget assainissement a eu lieu en 2013.

Les délais pour effectuer toute modification étant expirés, il convient de régulariser cette situation par l'émission d'un mandat de 644.79€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le versement de la somme de 644.79€ au service des impôts des entreprises, qui sera prélevée à l'article 65888 du budget communal.

2) Avenant n°2 au lot n°4 du marché public pour la réhabilitation d'un bâtiment communal

Une modification au lot n°4 « Charpente couverture zinguerie » doit être apportée suite à des travaux complémentaires pour un montant de 187.39€ HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°2 à intervenir avec la société CCM BOINON SAS portant le montant du lot n°4 à 12 070.55€ HT.

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant correspondant.

3) Avenant n°2 au lot n°6 du marché public pour la réhabilitation d'un bâtiment communal

Une modification au lot n°6 « Menuiserie extérieure » doit être apportée suite à une moins-value pour un montant de 450€ HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité, Mélissa GOUBIER ne prenant pas part au vote,

APPROUVE l'avenant n°2 à intervenir avec la société AMT portant le montant du lot n°6 à 15 829.00€ HT.

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant correspondant.

4) Avenant n°2 au lot n°7 du marché public pour la réhabilitation d'un bâtiment communal

Une modification au lot n°7 « Menuiserie intérieure » doit être apportée suite à une plus-value de 135€ HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité, Mélissa GOUBIER ne prenant pas part au vote,

APPROUVE l'avenant n°2 à intervenir avec la société AMT portant le montant du lot n°7 à 2 512.80 € HT.

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant correspondant.

5) Délibération relative au prolongement du délai d'exécution du marché public pour la réhabilitation d'un bâtiment communal

Ce point est ajourné et sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

6) Attribution du marché public relatif à l'aménagement de la traversée d'agglomération

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de lancer une opération de sécurisation de la traversée du village, mise en accessibilité des établissements recevant du public et développement des cheminements doux (liaisons piétonnes).

Ainsi, un marché public a été lancé par la commune, sous la forme d'une procédure adaptée, concernant l'aménagement de la traversée d'agglomération.

Après analyse, l'offre économiquement la plus avantageuse est formulée par la société EUROVIA pour la somme de 417 549.90€ HT soit 501 059.88€ TTC.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution du marché public.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'attribution du marché public relatif à l'aménagement de la traversée d'agglomération à la société EUROVIA pour un montant global du marché public de 417 549.90€ HT soit 501 059.88€ TTC.

AUTORISE M. le Maire à signer le marché public et les pièces afférentes.

DIT que les crédits seront prévus au budget principal à l'opération 103 « Accessibilité et liaisons piétonnes ».

7) Attribution d'une aide financière à l'amicale des sapeurs-pompiers

Monsieur le Maire rappelle que la commune participe financièrement au vin d'honneur organisé lors de la traditionnelle Sainte Barbe, tout comme l'amicale des sapeurs-pompiers.

L'amicale se chargeant d'effectuer les achats nécessaires, la commune décide en contrepartie de verser une subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer la somme de 200€ à l'amicale des sapeurs-pompiers correspondant à la participation au vin d'honneur de la Sainte Barbe.

8) Acceptation de la subvention relative aux produits des amendes de police

Par délibération en date du 22 avril 2021, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du produit des amendes de police pour l':

- Aménagement et la sécurisation de la place du presbytère et de la rue Chante Prairie pour un montant de 9 147.50€ HT.

La somme de 5000€ est attribuée par le Département du Rhône.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,
ACCEPTE le versement d'une subvention d'un montant de 5 000€.
CERTIFIE que les travaux seront réalisés.

9) Adhésion aux missions pluriannuelles proposées par le cdg69 dans le cadre d'une convention unique

Le cdg69 propose un certain nombre de missions qu'il réalise pour le compte des collectivités qui le demandent. Certaines de ces missions permettent aux adhérents de faire appel aux services du cdg tout au long de l'année. Pour ces missions, le cdg69 propose désormais la conclusion d'une convention unique, d'une durée de 3 années et renouvelable une fois.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE l'adhésion à la convention unique du cdg69 à compter du 1er janvier 2022 et pour une durée de 3 années renouvelable une fois par tacite reconduction.
DECIDE d'adhérer aux missions suivantes :

Nom de la mission	Tarif annuel
Médecine préventive	Coût agent 80€
Conseil en droit des collectivités	1 323 €
Traitement des cohortes – retraite	Selon les dossiers à traiter
Inspection hygiène et sécurité	Inclus dans la cotisation obligatoire
Mission intérim	Selon les besoins de la collectivité

AUTORISE M. le Maire à signer la convention unique ainsi que ses annexes.

10) Création d'un emploi permanent à temps complet

Le Maire propose la création d'un emploi d'agent technique encadrant à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2021 pour exercer les missions principales suivantes : encadrement des agents du service, entretien des espaces verts, de la voirie, entretien des bâtiments communaux.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant des cadres d'emplois d'agent technique ou d'agent de maîtrise, de la catégorie C. L'emploi pourra également être occupé par un agent contractuel.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,
ADOPTE ces propositions, ainsi que la modification du tableau des effectifs.
CHARGE M. le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur les décisions du Maire

Point urbanisme : Informations des déclarations préalables, permis de construire et permis d'aménager déposés depuis le dernier Conseil Municipal.

M. le Maire :

- Rend compte de son rendez-vous avec les services de l'OPAC afin d'étudier un projet de réhabilitation de la barre Delage.
- Informe de la réunion organisée par la CCMDL le 24 novembre à 18h30 relative à la politique jeunesse.

- Donne lecture du courrier rédigé par Mme FAURE Claudie au nom de la paroisse Saint Martin L'Argentière relatif au problème d'accessibilité au compteur électrique et à la demande de mise en sécurité de l'édifice.
- Thomas GASSILOUD, député et Jérôme BANINO, président du Conseil de surveillance du centre hospitalier des Monts du Lyonnais, ont rencontré Olivier VERAN, Ministre des Solidarités et de la Santé, qui a donné l'engagement ferme au nom de l'Etat pour le financement du nouveau centre hospitalier, à Saint-Symphorien-sur-Coise et Saint-Laurent-de-Chamousset, et du centre médical de l'Argentière.

A. MICHEL :

- Revient sur la journée d'animation prévue le 25 juin 2022 pour les 100 ans de la caserne des pompiers.
- Fait part de la réunion de la commission voirie de la CCMDL : la commune a dépensé environ 85 000€ sur une enveloppe de 62 270€ : la différence sera versée à la CCMDL. Il convient d'ores et déjà de définir le programme de réfection de voirie pour l'année prochaine.

C. PAYMAL :

- Revient sur le mail transmis par la CCMDL relatif au recensement des projets de chaleur renouvelable envisagés sur la commune dans les 6 années à venir. Plusieurs projets sont évoqués : remplacement de la chaudière fioul à l'école et à la mairie, réfection de la toiture de l'école publique, construction d'un pôle multigénérationnel.

P. GERIN :

- Revient sur la réunion du groupement des 4 cantons : l'édition 2022 du Comice aura lieu à Chazelles-sur-Lyon et l'édition 2023 à Saint-Laurent-de-Chamousset : il conviendra notamment de rechercher des bénévoles, choisir un thème et décorer les chars.
- Sollicitent les élus volontaires pour déterminer les quantités, modèles et emplacements du nouveau mobilier urbain qui sera installé suite aux travaux d'aménagement de la traversée du village qui auront lieu au 1^{er} semestre 2022. Nathalie, Anaïs, Sylvain, David, Florent et Pascale se réuniront prochainement pour travailler sur le sujet.
- Les sapins en bois seront installés dans le village le samedi 4 décembre à partir de 9h.

N. JACQUEMOT :

- ❖ Fait part de la satisfaction des bénévoles de la bibliothèque de participer à un repas offert par la municipalité pour les remercier de leur travail et leur engagement tout au long de l'année.

G. CHAVEROT :

- Indique qu'une nouvelle commission sur les chemins ruraux aura lieu le mardi 23 novembre en mairie.
- Evoque le rendez-vous avec le bureau d'études mandaté par la CCMDL afin de présenter l'avant-projet de l'aménagement de la zone d'activités des Prébendes.

C. SEVE :

- ✚ L'assemblée générale et le conseil d'administration de la SPL Escap'ad se sont réunis pour la première fois le 8 novembre dernier.

S. MOULIN :

- Participera à la prochaine commission déchets de la CCMDL.

A. VERNAY :

- Indique que le panneau d'affichage des scores du complexe sportif est détérioré.

F. VENET :

- ✓ Revient sur la réunion du SIVOS du collège public de Ste Foy L'Argentière qui compte 441 élèves dont 34 domiciliés sur Haute-Rivoire. La contribution de la commune s'élèvera à 619.12€. Une porte ouverte aura lieu le 1^{er} avril prochain.

La séance est levée à 23h.